

## A L'ARRIVÉE DU BUS

- En raison des difficultés de circulation, notamment aux heures de pointe, les horaires notifiés dans le guide et aux arrêts sont donnés à titre indicatif à plus ou moins 2 minutes. Il est préférable de se présenter à l'arrêt quelques minutes avant le passage du bus.
- Afin de respecter le temps de régulation, la montée dans le bus au niveau d'un terminus s'effectue quelques instants avant l'heure de départ prévue.
- La direction et le numéro de la ligne sont indiqués à l'avant de chaque bus.
- Faites signe au conducteur suffisamment tôt afin qu'il puisse s'arrêter dans de bonnes conditions de sécurité.



- Préparez votre titre de transport ou votre monnaie si vous achetez votre ticket au conducteur.

- Les seuls billets acceptés sont : 5 €, 10 € et 20 €.



- La montée se fait exclusivement par la porte avant sauf pour les personnes en fauteuil roulant.

- La validation systématique de tous les titres de transport est obligatoire à chaque montée.

Il sera demandé à tout voyageur sans titre de transport ou qui présente un titre de transport non valable de s'acquitter d'une indemnité forfaitaire de **34,50 €\* ou de 51,50 €\*.** Des frais de dossier de **38 €\* sont systématiquement appliqués dès lors que l'indemnité forfaitaire n'aurait pas été réglée dans un délai de 4 jours ouvrés suivant son établissement.**

*\* Tarifs en vigueur à la date de parution du présent guide.*

## DANS LE BUS

**POUR VOTRE CONFORT ET VOTRE SÉCURITÉ, merci de bien vouloir :**



- Ne pas stationner près du conducteur et avancer vers le fond du bus.

- Occuper les places assises disponibles ou se tenir aux barres ou aux poignées pour prévenir tout freinage brusque si vous voyagez debout.



- Penser à céder votre place aux passagers à mobilité réduite (personnes handicapées, femmes enceintes, personnes âgées...).



- Ne pas utiliser les poussettes à d'autres fins que transporter un enfant en bas âge.

- Utiliser dans la mesure du possible la plate-forme centrale pour stationner les poussettes.



- Bloquer les roues des poussettes et s'assurer qu'elles ne constituent pas un risque d'accident.

- Ne pas introduire de vélo dans le véhicule.

- Tenir les objets à roulettes de sorte qu'ils ne présentent aucun danger pour les autres voyageurs.

### Merci de bien vouloir :



- Ne pas troubler l'ordre et la tranquillité des voyageurs en particulier par l'emploi d'appareils mobiles de diffusion sonore dont le niveau sonore est de nature à gêner les autres voyageurs.



- Ne pas dégrader ou salir le matériel.
- Ne pas voyager avec un animal (les animaux de compagnie sont admis dans un panier, les chiens-guides et d'assistance accompagnant les personnes titulaires d'une carte d'invalidité sont également admis).

### LE BUS, UN ESPACE DE VIE... RESPECTONS LE !

Avoir une attitude respectueuse vis-à-vis des autres voyageurs et du personnel permet à chacun de voyager agréablement.



### IL EST INTERDIT DE

- Fumer ou d'utiliser une cigarette électronique.
- Transporter des objets dangereux ou incommodants.

Pour la tranquillité et la sécurité de tous, le bus possède ses règles d'usage qu'il convient de respecter. Les comportements non respectueux vis-à-vis des voyageurs, du personnel ou du matériel peuvent donner lieu au versement d'une indemnité forfaitaire de **178 €\***, frais de dossier éventuels en sus.

*\* Tarifs en vigueur à la date de parution du présent guide.*

### A LA DESCENTE DU BUS



- Pour éviter un arrêt brutal, signalez votre intention de descendre en appuyant sur l'un des boutons "Arrêt demandé" ou "Stop" le plus tôt possible avant votre arrêt.
- Descendez par les portes arrières du véhicule (jamais à reculons ou sur le côté).
- Attention lors de la descente du bus, la fermeture des portes est automatique.

### OBJETS PERDUS

• **Vous avez oublié un objet dans le bus :**

Les objets trouvés sont gardés quelques jours au dépôt (23 rue Théophile Lamy à Bourges). Ils sont ensuite remis au service des objets trouvés de la ville de Bourges (rue Jacques Rimbault). Les denrées périssables sont conservées au dépôt pendant 24 heures puis sont détruites.



### EN TOUTE SÉCURITÉ

- Pour votre sécurité, les bus et locaux sont équipés de caméras de vidéo protection.